



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 2023

**CP20230919\_4**  
**id. 2548**

*Le 19 septembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

### DÉLIBÉRATION

#### **RÉFORME ET ALIÉNATION DE BIENS INFORMATIQUES**

---

Suite à un état des lieux effectué dans la collectivité, du matériel informatique doit être réformé et sorti de l'inventaire, compte tenu de son obsolescence.

Les différents biens à reformer et à sortir de l'inventaire départemental sont listés en annexe. La collectivité pourra, compte tenu de l'absence de valeur vénale, procéder à leur destruction ou à leur cession, à titre gratuit, à des structures ou des organismes aux fins de collecte, de réemploi ou de recyclage du matériel dans les conditions prévues par la réglementation.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de la mise à la réforme et de la sortie de l'inventaire des biens répertoriés dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 Reçu en préfecture le 27/09/2023 Publié le 27/09/23 ID : 082-228200010-20230919-2661-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL